

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN OCTOBRE 2023



SOMMAIRE

0. INTRODUCTION	3
I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	3
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES	3
I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	3
I.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES	5
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS	6
II.1. CAS DES FEMMES TUEES	6
II.2. CAS DES FILLES TUEES	6
II.3. DES CAS ENFANTS TUES	7
III.3. AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS	8
III. CONCLUSION.....	8

SOURCES :

Les principales sources d'informations découlent des publications de la Ligue ITEKA, FOCODE, SOS Torture et le Medias

ACRONYMES

BPEAE	: Bureau Provincial de l'Elevage, de l'Agriculture et de
CDS	: Centre de Santé
CDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
ECOFO	: Ecole Fondamentale
K.K Security	: Kazi Kenya Security
OPJ	: Officier de la Police Judiciaire
VIH/SIDA	: Virus d'immunodéficience Humaine/Syndrome d'immunodéficience Acquise

0. INTRODUCTION

Ce Bulletin mensuel « Femme abusée, nation déchirée » couvre le mois d'octobre 2023. Les grandes tendances observées ont été notamment, des cas de violences basées sur le genre, des violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants ainsi que d'autres violences faites aux enfants.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : 10 cas de violences sexuelles,

5 cas des femmes, 2 cas des filles tuées et 5 cas des enfants tués, 5 cas de violences domestiques et 1 cas d'une victime d'autres violences faites aux enfants.

Des membres des administratifs et des policiers figurent parmi les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le constat est par ailleurs que les auteurs de ces actes ignobles restent impunis en majorité, ce qui accentue le climat de peur et d'insécurité.

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES

I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fillette violée en commune Gihogazi, province de Karuzi

En date du 03 octobre 2023, sur la colline et zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, I.I., âgée de 10 ans, a été violée par son demi-frère, Benoît Niyongabo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 32 ans. Le père de la fille était malade et a envoyé cette fillette pour chercher du médicament chez son fils, Benoît. Le présumé auteur a trompé la fillette en lui disant que le médicament se trouvait dans sa chambre et qu'elle devait le prendre elle-même. La fillette est entrée dans la chambre mais Benoît l'a suivie et l'a violé sur le lit. Elle est rentrée en pleurant et a révélé les faits à ses parents et elle a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par la police et a été conduit au cachot de la commune Gihogazi avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

Une fillette violée en commune et province de Rumonge

En date du 03 octobre 2023, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 5 ans, a été violée par Ramazani Assani, âgé de 15 ans. Ce dernier l'a trouvée devant l'enclos puis lui a dit qu'il allait l'amuser sur son vélo qu'il conduisait. La fillette a accepté et a été conduite dans un buisson des environs pour la violer. Elle a été évacuée vers le centre Humura tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot

communal de police de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province de Bururi

En date du 04 septembre 2023, au quartier Kirwati, commune et province Bururi, A-L.M., âgée de 6 ans, a été violée par Eric Manirakiza, âgé de 43 ans, policier de la Protection Civile de Bururi. Le présumé auteur qui était allé voir la mère de l'enfant ne l'avait pas trouvée et a violé cette fillette. Eric Manirakiza a été arrêté et conduit au cachot communal de Bururi avant d'être transféré à la prison de Bururi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Bururi pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi

En date du 5 octobre 2023, sur la colline Kagimbu, commune Rutovu, province Bururi, C. M., âgée de 10 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Kagimbu, a été violée par Jules Bizozza, âgé de 26 ans, travailleur domestique de la famille voisine de la victime. La victime venait de l'école et elle a rencontré le présumé auteur qui l'a conduite par force dans une brousse pour la violer. Le présumé auteur a pris fuite après l'acte tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Rutovu pour des soins médicaux.

Tentative de viol en commune Muruta, province Kayanza

En date du 07 octobre 2023, sur la colline Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, N.N., âgée de 16 ans et N.M., âgée de 18 ans ont failli être violées par leur père Léopold Sinibagiye, âgé de 48 ans quand sa femme était alitée à l'hôpital de Kayanza. Leur père avait obligé à ses filles de ne pas fermer la porte de leur chambre en leur disant qu'il voulait installer une lampe dans leur chambre. Léopold est entré dans la chambre quand les deux filles étaient endormies et a commencé à déshabiller la cadette. L'aînée s'est levée rapidement en criant et les voisins sont intervenus. Léopold a été arrêté et conduit au cachot de la police Rwegura avant d'être transféré le matin au cachot du commissariat de Kayanza.

Une fillette violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 12 octobre 2023, sur la colline Minyango, zone Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, une pré-nommé C.N., âgée de 15 ans, élève à l'ECO-FO Buhoro, a été violée par Audace Coyitungiye, âgée de 23 ans, Le présume avait dit qu'il allait lui donner de l'argent après et la mère de la victime les a surpris. La fillette a été conduite à l'hôpital de Mukenke pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et détenu à une position de police de la commune Bwambarangwe. Le père de la victime a été aussi arrêté accusé d'avoir tenté de régler l'affaire à l'amiable.

Une fillette violée en commune et province de Rumonge

En date du 12 octobre 2023, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge, E.T., âgée de 11 ans, a été violée par Mames Katihabwa, âgé de 26 ans, résidant sur la colline Mutambara. Le présumé auteur était venu dans cette famille comme un prêcheur de la parole de Dieu et a isolé l'enfant en prétextant qu'il voulait prier pour elle mais il l'a violée. Suite aux cris de l'enfant, le

père est allé voir ce qui se passait et a trouvé Mames Katihabwa en train de violer la fillette. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police tandis que la victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge médicale.

Une fille violée en commune et province de Ngozi

En date du 23 octobre 2023, au quartier Kinyami, zone, commune et province Ngozi, S.G., âgée de 16 ans, a été violée par son tuteur Désiré Hakizimana, membre du parti CNDD-FDD, agent de BPEAE, marié et père de deux enfants. Le présumé auteur a appelé la victime dans sa chambre en lui disant de l'aider à faire quelque chose et l'a violée pendant qu'ils étaient seuls à la maison. la victime a crié et elle est sortie de la chambre en pleurant. Des voisins qui sont intervenus ont appelé par téléphone la femme du présumé auteur et celle-ci a appelé la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Ngozi pour des soins médicaux.

Tentative de viol en commune Nyabitsinda, province de Ruyigi

En date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 10 octobre 2023, vers 18 heures, dans un boisement appartenant à l'Eglise Méthodiste Unie, sur la colline Ndago, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.N., âgée de 17 ans, a été attaquée par Eric Niyomukiza, célibataire et âgé de 20 ans quand elle venait du marché de Ndago. Eric Niyomukiza a pris la victime par force, a déchiré ses habits dont son sous vêtement et la victime a crié au secours. Des habitants de la localité sont intervenus mais Eric avait déjà pris le large. Par après, Adèle a porté plainte auprès de l'administration locale et Eric Niyomukiza a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Nyabitsinda par le Comité mixte de sécurité en collaboration avec l'administration locale. Cependant, après quelques jours, Eric Niyomukiza a été relâché.

1.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES

Une femme battue en commune et province de Ruyigi

En date du 1^{er} octobre 2023, au quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, Espérance Kamikazi, enseignante au Lycée Communal de Rangi, a été tabassée et blessée au niveau de la tête par son mari, Melchiade, enseignant au Lycée d'Excellence de Rusengo. La cause était un repas qui devrait être pris à midi mais qu'il a trouvé mangé par ses enfants, vers 17 heures. Melchiade a été conduit au cachot de la police en date du 02 octobre 2023 avant d'être libéré en date du 04 octobre 2023.

Une femme blessée en commune et province de Muramvya

En date du 11 octobre 2023, sur la colline Ruhinga, commune et province Muramvya, Calinie Niyakire, âgée de 22 ans, a été battue et blessée par son mari, Berchmans Bigirimana, âgé de 34 ans, au niveau de la tête à l'aide d'une manche d'une houe. Calinie a été accusée d'entretenir des relations extra-conjugales avec Vianney Karikurubu, militaire de la brigade de Bugarama. Selon les mêmes sources, la victime a été immédiatement renvoyée chez ses parents sur la colline Mubira, commune Muramvya. Signalons que ce couple a un enfant, âgé de 8 mois.

Une femme blessée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 17 octobre 2023, sur la sous-colline Nyakigati, colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Judith Bigirimana, âgée de 31 ans, a été blessée à coup de machette par son mari Clément Nibitanga, âgé de 36 ans. Ce dernier a battu sa femme qui a crié et des habitants ayant entendu ces cris ont appelé la police après avoir essayé de s'introduire dans la maison mais en vain car toutes les portes étaient fermées. Accompagnés par 3 policiers, Eric et Urbain respectivement Commissaire Communal et l'OPJ sont arrivés sur les lieux au moment où Clément battait sa femme. Clément a été arrêté te-

nant dans sa main une machette mouillée de sang tandis que cette femme a été évacuée vers le CDS Bugendana pour des soins médicaux avant d'être transférée la même nuit à l'hôpital Mutoyi district Mutaho à bord d'une ambulance. Evariste Hakizimana, chef de colline Bitare a indiqué que cette femme allait être tuée n'eût été l'intervention de la police.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 19 octobre 2023, sur la sous-colline Gati, commune et province Kayanza, Perpétue Ntirandekura, âgée de 29 ans, cultivatrice a été battue à coups de poing et de pieds par son mari Antoine Manirakiza, agent de gardiennage au K.K Security dans la ville de Bujumbura. ce jour-là, Antoine Manirakiza était allé à Kayanza et il avait passé la journée à prendre de la bière avant de rentrer dans la nuit. Il a forcé sa femme à avoir des relations conjugales mais celle-ci a refusé en lui reprochant d'avoir une concubine à Bujumbura et qu'il devrait d'abord faire un test du VIH/SIDA. Antoine a battu sa femme et les enfants ont crié au secours. Des voisins sont intervenus et ont trouvé Antoine ayant déjà pris fuite.

Une fille blessée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 26 octobre 2023, à la 12^{ème} avenue, dans un bar appelé Ouagadougou, situé tout près du pont Kanyosha, au quartier Kinanira II, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Arielle Ingabire, a été blessée à coup de couteaux au niveau de la tête et de la poitrine par son copain Boris Ndereyimana, serveur dans un bar communément appelé *favelas*, au centre-ville de Bujumbura Mairie, habitant à la 2^{ème} avenue, tout proche de la paroisse Ste Anne. Boris avait invité sa copine avant de se jeter sur elle en cherchant de lui ôter la vie à l'aide d'un couteau. Boris a été arrêté par la police et conduit à la prison centrale de Mpimba après un procès de franchise où il a écopé d'une peine d'emprisonnement de 5 ans et un dédommagement moral de cinq cent mille fbu.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS

II.1. CAS DES FEMMES TUEES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

En date du 29 septembre 2023, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Angèle Barutwanayo, âgée de 46 ans, a été retrouvé à son domicile sur la colline de Kibungo de la commune de Bugendana, en province de Gitega. Le corps de cette femme, mère de 6 enfants, était décapité et gisait dans une mare de sang. Les auteurs et les mobiles de son assassinat n'ont pas été élucidés et que sa dépouille mortelle a été enterrée le même jour sur la décision des autorités locales

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bugenyuzi, province de Karuzi

En date du 22 octobre 2023 sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie d'Immaculée, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 27 ans, cultivatrice, mariée et mère de trois enfants résidant sur la colline et zone Rugazi de la même commune, a été retrouvé dans un boisement communal communément appelé Gamba, non loin d'un sentier. La victime était disparue en date du 19 octobre 2023 quand elle était allée cultiver et la famille avait cherché partout mais en vain. Le corps de la victime présentait des cicatrices au niveau du cou, à la tête et à côté de ce corps il y avait une fourche. Ce corps sans vie a été évacué par sa famille et a été enterré sur sa colline d'origine.

Une femme et deux mineurs morts suite aux glissements de terrain en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 21

octobre 2023, sur la sous-colline Rusovu, colline Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Joselyne Ntakirutimana, âgée de 35 ans, Amina Irakaza, âgée de 7 ans, fille de la famille Samson Nsengiyumva et Alfa Brunella Dusabe, âgée de 6 ans, fillette de Salvator Havyarimana, tous originaires de la colline Kirombwe sont morts suite aux glissements de terrain provoqué par des fortes pluies. Les corps de ces personnes n'ont pas été trouvés malgré plusieurs recherches des policiers du Commissariat Communal en collaboration avec les élus collinaires et la population de la colline Kirombwe. Seuls un pagne, une chemise de cette femme et une clé sur une corde ont été trouvés dans l'eau. Signalons que ces deux enfants étaient tous élèves à l'ECOFO Bitwe.

Deux femmes mortes et 11 autres blessées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 25 octobre 2023, dans des champs de riz, sur la colline Warubondo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, deux femmes sont mortes foudroyées et ont été évacuées vers la morgue de l'hôpital Baho de Kajaga. Treize personnes qui étaient dans les champs en train de semer du haricot ont été obligées de s'abriter sous l'arbre quand des pluies mélangées de tonnerre tombaient. Selon les mêmes sources, elles ont été blessées par la foudre. Elles ont été respectivement évacuées vers l'hôpital Baho de Kajaga, l'hôpital Magnus de Kajaga et l'hôpital de police nationale.

II.2. CAS DES FILLES TUEES

Un corps sans vie d'une fille retrouvée en commune et province de Bubanza

En date du 13 octobre 2023, dans la rivière Kidahwe séparant les collines Buhororo I et Shari I, zone, commune et province Bubanza, un corps sans vie d'Emelyne Nihimbazwe, âgée de 19 ans, élève en 8^{ème} année, native de la sous-colline Mugongo, col-

line Buhororo I, a été retrouvé. Emelyne Nihimbazwe avait quitté son domicile, la veille, vers 17 heures, vêtue d'une jupe noire au-dessus de laquelle elle avait mis un pagne sans préciser où elle se rendait. Ses habits étaient déchirés ce qui fait penser que la victime a été violée avant d'être tuée étranglée à l'aide de son pagne.

Sept hommes dont un copain de la victime ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la police à Bubanza tandis que le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Mpanda.

Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 13 octobre 2023, le corps sans vie de Nihimbazwe Emilienne âgée de 19 ans, native de la colline

Buhoro a été découvert en zone, commune et province Bubanza. Elle avait quitté son domicile jeudi 17h le 12 octobre sans indiquer sa destination. Elle a été abusée sexuellement avant d'être étranglée avec le pagne qu'elle portait. La victime se serait rendue chez son ami garçon qu'elle voulait épouser. Sept personnes ont été arrêtées dont le garçon ami de la victime et sont détenus au cachot de Bubanza.

II.3. DES CAS ENFANTS TUES

Une femme et deux mineurs morts suite aux glissements de terrain en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 21 octobre 2023, sur la sous-colline Rusovu, colline Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Joselyne Ntakirutimana, âgée de 35 ans, Amina Irakaza, âgée de 7 ans, fille de la famille Samson Nsengiyumva et Alfa Brunella Dusabe, âgée de 6 ans, fillette de Salvator Havyarimana, tous originaires de la colline Kirombwe sont morts suite aux glissements de terrain provoqué par des fortes pluies. Les corps de ces personnes n'ont pas été trouvés malgré plusieurs recherches des policiers du Commissariat Communal en collaboration avec les élus collinaires et la population de la colline Kirombwe. Seuls un pagne, une chemise de cette femme et une clé sur une corde ont été trouvés dans l'eau. Signalons que ces deux enfants étaient tous élèves à l'ECOFO Bitwe.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kigamba, province de Cankuzo

En date du 30 septembre 2023, dans un marais, sur la sous-colline Rununga, colline Humure, commune Kigamba, province Cankuzo, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. Jeannette Niragira, âgée de 23 ans, célibataire, cultivatrice, était enceinte et avait caché sa

grossesse à ses parents. Elle a mis au monde à la maison, en l'absence de ses parents et a étranglé le bébé avant de le jeter dans une petite rivière séparant la colline Rusagara et Humure de la même commune. La présumée auteure a été arrêtée sur la colline Kibungo, commune Kigamba et a été conduite au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 16 octobre 2023, sur la colline Burenza, commune Mubimbi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé au bord de la rivière Kabumba. Ce corps avait été enterré par sa mère, Aline Itungabose, âgée de 23 ans, résidant sur la même colline. Aline a par après pris fuite.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 18 octobre 2023, un corps sans vie de Ntirampeba Alfred, un enfant de treize ans a été découvert dans la rivière Kaniga qui sépare la colline Bugera et Gatsinga dans la commune Ndava province Mwaro. Les sources indiquent qu'il a été tué à l'aide d'un gourdin. Aucune enquête n'a été menée pour déterminer les circonstances de sa mort.

II.3. AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Une élève maltraitée en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 02 octobre 2023, à l'ECOFO Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, Magnus Girukwishaka, âgé de 43 ans, enseignant de la 6^{ème} année, a donné des exercices de mathématique à ses élèves dont Arlette Nshimirimana, âgée de 14 ans,

qui était dans un groupe qui n'avait pas réussi ces exercices. L'enseignant s'est moqué d'Arlette en disant qu'elle n'a pas réussi car elle est vieille. Magnus a ordonné à ses élèves de fixer leurs regards sur la victime. Depuis ce jour, Arlette n'est pas retournée à l'école à cause de cette humiliation lui infligée par son enseignant et ses camarades de classe.

III. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours de ce mois d'octobre 2023, il ressort clairement que les cas de violences sexuelles ont fortement augmenté, une problématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble.

L'Etat du Burundi et ses instances judiciaires continuent à ne pas montrer aucune volonté quant à la répression de ces crimes en vue de l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et filles ainsi qu'aux enfants.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité demande vivement à l'Etat du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes et des enfants et de promouvoir un Etat de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens. Il convient de rappeler au Gouvernement du Burundi que seule une répression exemplaire des auteurs de ces crimes commis à l'égard des femmes permettra d'éradiquer définitivement ces derniers.